

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 90 (1945)
Heft: 4

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—
3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT

Prix du numéro : fr. 1.50.

Pour l'Etranger :
1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—
3 mois fr. 5.—

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

Avenue de la Gare 33, Lausanne

Compte de chèques post. II. 5209

ANNONCES : Société de l'Annuaire Vaudois S. A. — Rue Neuve, 1 — Lausanne

L'appréciation des jeunes gradés et soldats sortant des écoles et des cours

On entend souvent faire la remarque que les jeunes gradés ou soldats venant de terminer leur instruction ne sont pas à la hauteur des tâches qui leur sont confiées dans les unités, qu'ils manquent de la maturité qu'on est en droit d'exiger d'éléments incorporés dans l'armée de campagne, et que, d'une manière générale, les classes plus âgées donnent lieu à moins de critiques. Cette dernière constatation dispense d'une prise de position particulière. En effet, il serait navrant et l'on se décernerait un bien triste certificat si, après les longues périodes de service actif, il en allait autrement. Cependant, il est peut-être judicieux de relever quelques points permettant de comprendre cette regrettable insuffisance ; nous le ferons dans l'espoir d'éveiller quelque compréhension à l'égard des jeunes, et de les préserver d'un jugement erroné et injuste.